



HAL
open science

Grade licence - Première année commune aux études de santé (PACES)

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un grade licence. Grade licence - Première année commune aux études de santé (PACES). 2016, Université de la Polynésie française. hceres-02036163

HAL Id: hceres-02036163

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036163v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Première année commune aux études de santé (PACES)

- Université de la Polynésie française

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Evaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Sciences, technologies, santé

Établissement déposant : Université de la Polynésie française

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Cette formation a été ouverte en 2003 mais ce n'est qu'en 2009, suite à l'arrêté du 28 octobre 2009, qu'elle fut créée sous la forme d'une Première année commune aux études de santé (PACES). Cette formation PACES s'inscrit dans le Diplôme de formation générale (DFG) en sciences de la santé conduisant au grade de licence. Elle a pour objectifs de délivrer des connaissances scientifiques théoriques de base recouvrant différentes disciplines comme l'anatomie humaine, la chimie, la biologie, la biochimie, la physiologie humaine, les bio-statistiques, les connaissances du médicament, ainsi que des connaissances dans le domaine de la santé, société, humanités (SSH), réparties sur huit unités d'enseignement (UE) et une UE spécifique par filière, en vue de la préparation des étudiants au concours d'accès à différentes filières de santé (médecine, odontologie, pharmacie, maïeutique, métiers de la rééducation). A terme, les objectifs professionnels sont de former les futurs acteurs de ces professions de santé.

Ce DFG s'inscrit dans le système LMD (licence-master-doctorat) et comporte deux semestres d'études, de 30 ECTS (european credit transfert system) chacun, avec un choix des filières spécifiques au 2^{ème} semestre correspondant chacune à 10 ECTS. Chaque semestre comporte quatre UE constituant un tronc commun de 397,5 heures, soit environ 86,4 % du volume global ; les autres UE sont spécifiques à chacune des filières. Les enseignements spécifiques sont mutualisés à hauteur de 25 %. Les modalités d'enseignement se décomposent en cours magistraux (CM) et travaux dirigés (TD). Les cours sont dispensés en présentiel par des enseignants et sous la forme de vidéo préenregistrées à l'Université de Bordeaux avec laquelle l'Université de la Polynésie française (UPF) est conventionnée. Les TD sont dispensés en présentiel. L'intégralité de la formation est dispensée à l'UPF située sur la commune de Punaauia. A l'issue de cette formation, les étudiants reçus au concours poursuivent leurs études à l'Université de Bordeaux, à l'exception des étudiants reçus en maïeutique qui poursuivent leurs études à l'Ecole de sages-femmes de Polynésie française située au Centre hospitalier de la Polynésie française (CHPF) de Taaone, établissement conventionné avec l'Université de Tours.

Evaluation de la PACES

Synthèse de l'évaluation

L'établissement n'a pas mis en place de processus interne d'évaluation (autoévaluation), ce qui est regrettable. La PACES propose un projet pédagogique de qualité, classique dans ses enseignements, mais le dossier fourni présente un certain nombre de lacunes. Le manque de certaines données factuelles dans les tableaux d'indicateurs n'ont pas permis d'apprécier à leur juste valeur les performances des dispositifs ou outils mis en place notamment pour le suivi des taux de réussite des étudiants sur cinq ans en termes de « réussite » (validation des 60 ECTS) toutes filières confondues, ou sur le suivi des étudiants réorientés. Parfois, la lecture de ces tableaux est rendu difficile par manque de lisibilité et/ou par certaines incohérences relevées entre eux.

L'évaluation a porté à la fois sur la partie commune aux filières de formation (médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique) et sur la partie spécifique à chacune des filières de PACES, dont les enseignements correspondent à 50 et 10 ECTS, respectivement. Une des particularités de cette formation est l'utilisation de la PACES comme tremplin pour huit professions de santé avec une mutualisation des cours et des pondérations spécifiques pour la préparation aux concours des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et maïeutique, et aux concours paramédicaux, de kinésithérapie, ergothérapie et psychomotricité.

La composition de l'équipe pédagogique est décrite avec précision : 32 enseignants-chercheurs (dont 25 extérieurs provenant de l'Université de Bordeaux, et cinq professionnels de santé. Le dossier fourni ne donne aucune indication quant à la répartition des responsabilités pédagogiques et/ou administratives au sein de cette équipe. Un seul jury est mis

en place pour toutes les filières ; sa composition est relativement vague et les modalités de sa constitution ne sont pas précisées.

L'évaluation de la partie commune des enseignements de la PACES a mis en relief une structuration assez satisfaisante au regard des objectifs attendus pour une telle formation. Il n'en demeure pas moins que le pilotage est encore très perfectible au regard de l'absence d'un certain nombre de dispositifs essentiels à l'amélioration de la réussite des étudiants. L'absence d'un véritable conseil de perfectionnement associant des enseignants-chercheurs, des professionnels extérieurs et des étudiants en est certainement la cause. Les dispositifs d'aide à la réussite, de suivi des étudiants, et d'évaluation des enseignements par les étudiants sont peu ou pas développés. L'ouverture de la plateforme numérique « Espadon » (Enseignement supérieur dans le Pacifique et en Asie à distance et ouvert à de nouveaux publics) à des anciens étudiants polynésiens devrait à terme favoriser la mise en place d'un tutorat d'aide à la réussite.

En matière de parcours spécifiques, l'évolution des effectifs sur cinq ans dans chacune des filières est très variable d'une année sur l'autre avec une diminution conséquente de près de 60 % pour la filière médecine entre 2011 et 2014. Les discordances de chiffres en matière d'effectifs totaux entre les tableaux fournis n'a pas permis de faire une analyse objective. Une majorité des étudiants concourent pour la filière médecine (47,7 %), le pourcentage dans les autres filières est équilibré et d'environ 17-18 %. En moyenne sur cinq ans, les étudiants redoublants ont une quasi-égalité de chance de réussite au concours que les primo-entrants, notamment dans la filière médecine, mais on ne note pas de progression sur cinq ans. La filière sages-femmes est la seule dans laquelle le *numerus clausus* n'est pas atteint sur les cinq dernières années, ce qui ne manque pas d'interroger sur l'origine de tels échecs. C'est l'une des prérogatives d'un conseil de perfectionnement que de recueillir les informations, de les analyser, afin si nécessaire d'apporter des améliorations pédagogiques à cette formation.

Points forts :

- Des modalités pédagogiques bien maîtrisées dans l'ensemble.
- Participation en présentiel d'enseignants de l'Université de Bordeaux permettant ainsi de couvrir l'ensemble des disciplines enseignées.
- Une équipe pédagogique représentative de l'ensemble des filières.
- La mise en place récente de la plateforme numérique « Espadon » de l'UPF pour l'aide à la réussite des étudiants.

Points faibles :

- L'absence de conseil de perfectionnement et de processus d'autoévaluation de la formation et d'évaluation des enseignements par les étudiants.
- L'absence de dispositifs de suivi des étudiants réorientés, en difficulté d'apprentissage ou en situation d'abandon.
- L'absence de tutorat étudiant ou autre forme d'aide à la réussite, de prise en charge des étudiants aux contraintes particulières.
- Un jury perfectible dans sa composition et dans ses modalités de constitution.

Conclusions :

Cette formation PACES est bien structurée d'un point de vue pédagogique mais ses objectifs en termes de compétences attendues mériteraient d'être encore mieux identifiés. Le rattachement de cette formation à l'Université de Bordeaux permet de couvrir l'ensemble des disciplines enseignées. Une attention particulière devrait être portée sur les modalités de constitution du jury unique aux quatre filières ainsi que sur le nombre et la représentativité de ses membres. Cette formation gagnerait en lisibilité et en qualité en se dotant de dispositifs d'aide à la réussite.

L'évaluation de l'enseignement par les étudiants, le suivi des étudiants en situation de redoublement ou réorientés, et l'accueil d'étudiants aux contraintes particulières devraient faire parties des enjeux du pilotage stratégique de la formation. La mise en œuvre d'une procédure d'autoévaluation et la mise en place d'un véritable conseil de perfectionnement permettraient de guider l'équipe pédagogique en matière d'évolutions de la maquette et d'évaluation de la formation, de suggérer des innovations pédagogiques et d'évaluer la qualité des contenus pédagogiques et leur bonne adéquation avec les compétences attendues à l'issue de la PACES.

OBJECTIFS DE LA PACES ET MODALITES PEDAGOGIQUES	
1- Information des étudiants sur la PACES	<p>Bien que le programme soit distribué lors d'une réunion de rentrée, les compétences attendues ne sont pas rapportées dans le dossier fourni. Les étudiants ne sont pas restreints dans le choix des filières bien qu'il soit déconseillé de s'y inscrire dans toutes. Il n'existe pas de données dans le dossier concernant l'information des étudiants sur le <i>numerus clausus</i> et sur les statistiques au concours. Cependant, la plaquette précise le nombre de places dans chaque filière et le nombre de reçus au concours.</p> <p>Il n'existe pas de dispositifs pour l'accueil des étudiants aux contraintes particulières. Bien que des dispositifs de réorientation soient prévus, le dossier ne précise pas si cette information est transmise aux étudiants.</p>
2- Structure et organisation de la PACES	<p>L'enseignement est organisé en deux semestres d'étude apportant chacun 30 ECTS. Le programme comprend 12 UE. Les modalités pédagogiques sont classiques (CM, TD) mais on note l'absence de travaux pratiques (TP). Réalisés en présentiel et sous forme de vidéos préenregistrées, les TD représentent une faible proportion (14 %) des enseignements. Il n'existe apparemment pas d'enseignements à distance avec l'université de rattachement (Bordeaux). Le volume horaire d'enseignement dispensé entre les deux semestres est bien équilibré (environ 237 heures au 1^{er} semestre contre 222 heures au 2^{ème}). Les UE spécifiques bénéficient d'un volume d'heure non négligeable (62 heures en moyenne).</p> <p>Les ECTS tiennent bien compte du volume horaire dispensé dans chaque UE. Les coefficients manquent d'homogénéité d'une filière à l'autre, même à l'intérieur du tronc commun. Il existe une bonne mutualisation des UE entre les différentes filières (par exemple : trois UE entre maïeutique et médecine, une entre maïeutique, médecine et odontologie, deux entre maïeutique, médecine et pharmacie, deux entre odontologie et pharmacie) ce qui représente environ 25 % de l'enseignement spécifique. Il n'existe pas de mutualisation avec d'autres établissements.</p>
3- Organisation du concours	<p>Les QCM (questions à choix multiples) représentent la modalité de contrôle des connaissances pour l'ensemble des UE à l'exception de l'UE7 (Santé, société, humanité) sanctionnée par une question rédactionnelle (QR). Les modalités de concours ainsi que les modalités de classement sont parfaitement décrites dans un document annexe servant de règlement intérieur. Il existe une unité de lieu pour les épreuves mais un amphithéâtre ne se prête guère à des épreuves de concours. La surveillance est assurée par des enseignants titulaires et du personnel recruté pour venir renforcer le dispositif. Leur nombre, compte tenu des effectifs, est suffisant. Il n'est pas précisé si du personnel administratif est sollicité pour l'organisation logistique du concours. Les épreuves QCM sont corrigées classiquement à l'aide d'un lecteur optique mais il n'est pas précisé si cette correction se déroule en présence des enseignants ayant participé aux sujets. Une double correction est réalisée pour l'épreuve rédactionnelle, le processus d'harmonisation des notes n'est pas détaillé.</p>
DISPOSITIFS D'AIDE A LA REUSSITE	
4- Dispositifs en place	<p>Il n'y a pas encore de tutorat par des étudiants d'années supérieures mais il est prévu d'utiliser la plateforme numérique « Espadon » en sollicitant les étudiants polynésiens inscrits en année supérieure à l'Université de Bordeaux. Ce dispositif devrait être encouragé. Les étudiants ont la possibilité de faire appel à un enseignant-référent. Ce dispositif, par bien des aspects, ne paraît pas réellement satisfaisant au regard des enjeux. Cependant, les étudiants ont la possibilité de s'entraîner via cette plateforme à des épreuves de type QCM. Le dossier fourni ne précise pas l'existence de dispositifs de prise en charge des étudiants en difficulté d'apprentissage ou en situation d'abandon potentiel.</p>

5- Réorientation	Il existe un processus de réorientation en fin de 1 ^{er} semestre uniquement en interne mais celui-ci est principalement limité vers la filière sciences de la vie et de la terre (SVT) ; le caractère obligatoire de cette réorientation n'est pas précisé. Un système de validation partielle des acquis est prévu pour les étudiants collés au 2 ^{ème} semestre mais son efficacité n'est pas démontrée. Les étudiants reçus-collés obtiennent l'équivalence de la 1 ^{ère} année de licence SVT au sein de l'établissement. Le dossier fourni ne permet pas d'apprécier l'efficacité du dispositif sur l'ensemble des étudiants réorientés.
6- Réinscriptions ultérieures	Les étudiants redoublants ou exclus à l'issue du concours de la 1 ^{ère} année peuvent s'inscrire dans la filière SVT, et en cas de réussite, réintégrer la PACES l'année suivante, mais cette possibilité ne s'est jamais présentée.
TAUX DE REUSSITE ET SUIVI DES ETUDIANTS	
7- Effectifs et résultats	Les effectifs sont assez stables sur cinq ans (entre 129 et 151 selon l'année). Les données présentées dans le dossier ne permettent pas d'apprécier les taux de réussite pour l'ensemble des filières en termes de « réussite » (validation des 60 ECTS). Les indicateurs présentés dans le dossier concernant les taux de réussite au concours sont discordants selon le tableau auquel on se réfère (20,9 % dans l'un et 25,9 % dans un autre). Globalement, le pourcentage de réussite sur cinq ans est relativement stable d'une année sur l'autre. Les résultats des étudiants qui ont fait le choix de s'inscrire dans plusieurs filières ne sont pas mentionnés.
8- Suivi des étudiants réorientés	Aucun dispositif de suivi des étudiants réorientés n'a été mis en place à l'UPF.
PILOTAGE DE LA FORMATION	
9- Equipe pédagogique et jurys	La composition de l'équipe est bien équilibrée avec des représentants des composantes de santé, des enseignants hospitalo-universitaires de l'UPF et de l'Université de Bordeaux. La répartition des responsabilités au sein de cette équipe n'est pas précisée. Un seul jury est mis en place pour toutes les filières dont la composition est relativement vague, intégrant des représentants de l'UPF et le correspondant de l'Université de Bordeaux. Les modalités de constitution ne sont pas précisées. Le suivi des étudiants admis en 2 ^{ème} année n'est pas assuré par l'UPF car ils poursuivent leurs études en métropole dans les facultés de médecine, d'odontologie et de pharmacie de l'Université de Bordeaux. Seuls, celles et ceux admis en maïeutique intègrent le CHPF de Taaone.
10- Conseil de perfectionnement	L'UPF n'a pas mis en place de conseil de perfectionnement.
11- Autoévaluation et évaluation des enseignements par les étudiants	L'UPF n'a pas mis en place de processus d'autoévaluation et d'évaluation des enseignements par les étudiants.
FLUX D'ETUDIANTS ET EFFECTIFS DE LA FILIERE DE PACES	
12- Effectifs et résultats de chaque filière	Les effectifs de la filière médecine sont en légère diminution sur cinq ans. Les résultats en termes de « réussite » (validation des 60 ECTS) ne sont pas mentionnés. Les taux de réussite au concours sont stables. Les taux de redoublement dans cette filière ne sont pas rapportés. Le pourcentage de réussite au concours dans cette filière des étudiants redoublants est faible (17,1 % en moyenne sur cinq ans). La majorité des étudiants sont résidents en Polynésie française. Ceux qui réussissent le mieux ont un baccalauréat scientifique. Les taux de réussite pour les autres bacheliers sont anecdotiques (un baccalauréat technologique en 2013-2014).

Les effectifs de la filière pharmacie sur cinq ans sont très variables d'une année sur l'autre (entre 15 et 62). Les résultats en termes de « réussite » (validation des 60 ECTS) ne sont pas mentionnés. Les taux de réussite au concours sont stables ; les taux de redoublement dans cette filière ne sont pas rapportés. Le pourcentage de réussite au concours dans cette filière des étudiants redoublants est très faible (3 % en moyenne sur cinq ans). La majorité des étudiants sont résidents en Polynésie française. Ceux qui réussissent le mieux sont redoublants et ont un baccalauréat scientifique. Les taux de réussite pour les autres bacheliers sont nuls.

Les effectifs de la filière odontologie sur cinq ans se sont stabilisés les trois dernières années (28-29), après une diminution progressive les trois 1^{ères} années (de 34 à 28). Les résultats en termes de « réussite » (validation des 60 ECTS) ne sont pas mentionnés. Les taux de réussite au concours sont stables (quatre étudiants sur les cinq ans). Les taux de redoublement dans cette filière ne sont pas rapportés. Le pourcentage de réussite au concours dans cette filière des étudiants redoublants est là encore très faible (3 % en moyenne sur cinq ans). La majorité des étudiants sont résidents en Polynésie française. Ceux qui réussissent le mieux sont en général non redoublants et ont un baccalauréat scientifique. Les taux de réussite pour les autres bacheliers sont anecdotiques (un baccalauréat économique en 2010-2011).

Les effectifs de la filière maïeutique sur cinq ans sont très variables d'une année sur l'autre (de 28 à 43) avec un pic à 43 en 2012-2013. Les résultats en termes de « réussite » (validation des 60 ECTS) ne sont pas mentionnés. Les taux de réussite au concours sont également très variables sur les cinq ans (un à quatre). Cette filière est la seule à ne pas satisfaire son *numerus clausus*. Il manque les données sur les taux de redoublement et les effets du redoublement. Les tableaux sont difficilement interprétables mais les pourcentages d'admis dans la filière maïeutique par rapport à l'ensemble des étudiants redoublants sont en général faibles (entre 0 et 20,8 % pour une moyenne de 7,5 % sur cinq ans). La majorité des étudiants sont résidents en Polynésie française. Ceux qui réussissent le mieux sont en général non redoublants et ont un baccalauréat scientifique. Les taux de réussite pour les autres bacheliers sont anecdotiques (un baccalauréat technologique en 2013-2014, un baccalauréat médico-social en 2012-2013).

Observations de l'établissement

Vague B : campagne d'évaluation 2015-2016

Observations sur le rapport de synthèse sur l'évaluation des formations de niveau licence et master du champ S3FO170013048 - Droit, Economie, Gestion, Lettres, Langues et Sciences Humaines, Sciences, Technologie, Santé - 9840349G

PACES

Université de la Polynésie Française (Tahiti)

Porteur : Nelly Schmitt

Observations

- Des modifications ont été apportées dès cette année 2015-2016 :
 - Mise en place d'une évaluation des enseignements via notre plateforme numérique Espadon.
 - Un tutorat réalisé à distance par les étudiants bordelais toujours via notre plateforme Espadon.
- Concernant les places non pourvues en maïeutique voici quelques éléments explicatifs :
 - L'origine du bac des étudiantes choisissant préférentiellement cette filière qui est principalement technologique et pro.
 - Ces étudiantes font ce choix car la formation ultérieure se déroule en Polynésie.
 - Cette filière n'attire pas les étudiants les plus brillants qui préfèrent médecine, dentaire ou pharmacie.
 - Par le passé nous avons accepté d'accorder des places à des étudiantes ayant une moyenne inférieure à 10. Ces étudiantes se sont trouvées par la suite en situation d'échec au sein de l'école de sages-femmes car ayant trop de lacune pour suivre ce type de formation.
- Concernant la remarque sur la composition des jurys :

Le jury pour les filières médicales est composé du responsable pédagogique PACES qui préside, du correspondant bordelais et d'enseignants-chercheurs ayant participé à la formation. Sont présents lors des jurys (à titre consultatif) les directeurs d'UFR médecine, pharmacie et dentaire ainsi que la directrice de l'école de sages-femmes.

Pour les filières paramédicales, les présidents de jury sont les directeurs d'instituts. Le reste du jury est composé d'enseignants-chercheurs ayant participé à la formation, du responsable pédagogique et du correspondant bordelais.

- Concernant l'absence de conseil de perfectionnement :

Notre maquette suit l'évolution de la maquette bordelaise avec un décalage d'une année. Nous bénéficions ainsi du recul d'expérience que les bordelais peuvent nous apporter.

- Concernant l'absence de dispositif de suivi des étudiants réorientés, en difficulté d'apprentissage ou en situation d'abandon :
- Pour les étudiants réorientés, nous allons tenter avec les responsables pédagogiques des filières concernées de collaborer afin d'évaluer leur réussite.
 - Les étudiants en difficulté ou en situation d'abandon entrent en contact, s'ils le souhaitent, avec le responsable pédagogique avec lequel ils peuvent aborder leur situation et évaluer ensemble les solutions à apporter.

Le

3 0 MAI 2016



Le Président,

Pr. Eric CONTE